

Aides aux clubs – District Meurthe-et-Moselle de Football

Saison 2021-2022

Comme précisé lors de notre dernière assemblée générale, notre District alloue une enveloppe de 48 000 € d'aides à destination de ses clubs pour cette saison 2021-2022 répartie de la manière suivante :

- 10 000 € pour les formations des arbitres et des éducateurs
- 38 000 € pour des projets mis en place au sein des clubs (précisés ci-dessous)

Type de projet	Nature de projet
Equipements Matériels	Infrastructures (mini-buts, buts de foot à 8..)
	Travaux de rénovation (non pris en compte par le FAFA)
	Technique (ballons, chasubles, haies..)
	Sanitaire (masques, gels..)
	Tablettes FMI
Formations	Initiation aux gestes qui sauvent
	Formation des dirigeants
	Formation diverses (sauf éducateurs et arbitres)*
Développement (initiations, journées découvertes, évènementiel..)	Football féminin
	Foot diversifié (futsal, beach soccer)
	Foot loisirs
	Foot en milieu scolaire
Sensibilisation	Promotion de l'arbitrage
	Lutte contre les incivilités
	Lutte contre le tabac
	Valorisation du bénévolat

**Une enveloppe de 10 000 € a été actée pour les formations des arbitres et des éducateurs. L'aide de 25,00 € par licencié et par formation, sera portée au crédit du compte club en fin de saison 2021-2022.*

Informations importantes :

- Le projet doit être réalisé sur cette saison 2021-2022
- L'aide sera créditée sur le compte du club à réception des factures uniquement
- Les projets concernant le volet « sensibilisation » doivent être des projets non financés par les dispositifs ANS et/ou FDVA
- Chaque projet pourra, après étude, être aidé à hauteur de 1 000 € maximum et dans la limite de 50 % du coût total
- Un seul dossier possible par club

Justificatifs à fournir :

- Devis
- Dossier complété

Pièces à fournir pour le règlement de la subvention :

- La ou les facture(s) acquittée(s)
- Un compte rendu simplifié devra être réalisé à l'issu du projet avec photos

